



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 26 septembre 2018

DÉLIBÉRATION

N° 70 - 26.09.2018

En exercice ... 26
Présents..... 21
Votants..... 26
Abstention 0

**AFFAIRES GÉNÉRALES
5. FINANCES**

**Indemnité de responsabilité au régisseur d'avances
PASS J**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,
Le 26 septembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 20 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré :

Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON,

La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,

Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,

Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET,

St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, Mme Catherine JACOB,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,

St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Louis OLIVIER (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), Mme Ghislaine DOEUFF (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), Mme Béatrice TURBE (donne pouvoir à M. Patrick RATON)
M. Didier BOUYER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), M. Yann MAITRE (donne pouvoir à Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Michel OGER.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20180926-D201870-DE
Reçu le 28/09/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 26 septembre 2018

DÉLIBÉRATION

N° 70 - 26.09.2018

En exercice ... 26
Présents..... 21
Votants..... 26
Abstention 0

AFFAIRES GÉNÉRALES 5. FINANCES

Indemnité de responsabilité au régisseur d'avances PASS J

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R.1617-1 à R.1617-18 relatifs à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 22,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu le Budget Primitif 2018 du budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 12 avril 2018,

Vu la délibération n° 46 en date du 12 avril 2018 validant le financement du Pass J à hauteur de 30 € pour les lycéens rétais et collégiens rétais de classe de troisième, ainsi que la participation de 30 € à l'abonnement de transports en commun pour les apprentis, pour l'année scolaire,

Vu l'avis favorable du Bureau du 17 septembre 2018,

Considérant qu'il convient de verser au régisseur d'avances « Pass J » une indemnité de responsabilité ;

Considérant l'inscription des crédits au Budget Primitif 2018 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à verser au régisseur d'avances Pass J une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents.

Affichée le : 28 septembre 2018

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

AR PREFECTURE

017-241700459-20180926-D201870-DE
Reçu le 28/09/2018